

LE JOURNAL
DE LA FÉDÉRATION DU BÂTIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA LOIRE

#43

OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE
2 0 2 1

LES ÉCHOS

DE LA FÉDÉRATION DU BTP





Didier BROSSE
Président de BTP Loire

Chers adhérents,

Nous avons démarré l'année 2021 avec une priorité, la relance de l'activité pour redonner de la visibilité à nos carnets de commande. Nous avons rencontré tous les maîtres d'ouvrage de notre territoire et les messages ont été entendus. Appuyés par les plans de relance, les marchés du neuf et de la rénovation sont repartis à la hausse, 401 projets dans la Loire ont bénéficié d'un financement, pour 125 millions d'euros de travaux.

Les communes ont joué un rôle actif et les maires bâtisseurs du Nord au Sud du département ont apporté leur pierre à l'édifice de cette reprise économique.

Une bonne tenue du logement neuf en progression, avec 3 300 unités (+36,8% sur 12 mois), nous permet d'imaginer une reprise sur ce segment en 2022 avec des perspectives promises par la dynamique des autorisations (4 600 logements soit +25,8%).

Le marché de l'amélioration – entretien, tiré par MaPrimeRénov', a connu un véritable boom en 2021. L'impact de France Relance sur la rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat et celui du crédit d'impôt en faveur de ces mêmes travaux pour les locaux des TPE PME ainsi que la dynamique des ventes dans l'ancien devraient continuer de porter ce marché.

Pourtant nous sommes très attentifs à l'évolution de nos marchés en 2022, pour deux raisons :

- Après des mois de crise sanitaire l'accélération de nos commandes en 2021 sont aussi dues à un rattrapage d'activité.
- Les plans de relance initiés par l'Etat vont fatalement réduire la voilure de la commande publique.

Nous devons rester vigilants sur nos prix avec une crise des matériaux alimentée par la crise de

l'énergie; les trésoreries des entreprises se trouvent fortement sollicitées et plus structurellement, les marges risquent d'en souffrir.

Nous avons signé une convention avec la Banque de France pour renforcer les liens. Je vous encourage à communiquer vos prévisionnels et entretenir un dialogue régulier avec cette institution.

**La Fédération
du BTP vous
souhaite une
belle année
2022 !**

Les tensions sur le marché de l'emploi sont une préoccupation avec une pénurie de main d'œuvre qui se traduit par des difficultés de recrutement. Cela devient problématique pour réaliser nos chantiers. La Fédération BTP Loire va signer le 17 janvier une convention avec les principaux organismes de formation du territoire ainsi que les

acteurs de l'intérim ; l'objectif sera de fluidifier le marché du travail et de faciliter la rencontre entre l'offre et la demande. Fidèles à notre rôle d'intégration et d'ascenseur social, nous travaillons par ailleurs de concert avec la préfecture de la Loire afin de faciliter l'insertion et les démarches administratives des jeunes migrants qui suivent un cursus d'apprentissage.

Enfin, nous mettrons l'accent sur l'attractivité de nos métiers avec la volonté de transmettre notre passion de construire et d'attirer encore davantage les plus jeunes.

Sur tous les sujets, notre Fédération est mobilisée, dans l'action, pour vous soutenir. Nous continuerons de vous accompagner tout au long de cette nouvelle année.

Notre très belle assemblée générale en octobre dernier a démontré que nous sommes un interlocuteur pivot et fédérateur auprès des décideurs du territoire, du monde économique, des élus et des maîtres d'ouvrage.

Je vous souhaite une belle année 2022, une bonne santé à vous et vos proches, de la réussite et de la prospérité pour vos entreprises !

ÉVÈNEMENT

■ JOURNÉE DES MÉTIERS

Le 5 novembre dernier s'est tenue la journée des Métiers de la Fédération BTP Loire.
Un succès pour cette 2nde édition, qui a comptabilisé 180 inscriptions !

Après une matinale studieuse, où nos adhérents ont pu assister à des réunions techniques puis à la présentation des programmes d'investissements de 6 maîtres d'ouvrages Ligériens, nous avons partagé un moment de convivialité autour d'un traditionnel gigot bitume !

Merci à tous nos intervenants, à nos partenaires ainsi qu'à l'agence CLOEE pour cette superbe collaboration ! Enfin, merci à tous nos entrepreneurs qui ont permis la réussite de cette journée !



ÉLECTION

■ CHAMBRE DE MÉTIERS

Pascal Calamand, électricien sur la commune d'Andrézieux Bouthéon et tête de liste de « Fiers d'être Artisans », soutenu par BTP Loire a remporté l'élection à la Chambre de Métiers et d'Artisanat, le 19 octobre dernier.



Après une campagne riche en rencontres et en propositions, avec une liste rassemblant des colistiers motivés et présents sur tout le département, représentant tous les métiers de l'artisanat, ce sont nos valeurs et notre vision qui pourront être défendues et portées, celles d'un artisanat ouvert sur le monde extérieur, fier de ses traditions mais également en prise avec le monde d'aujourd'hui.

Nous remercions son prédécesseur Georges Dubesset et son équipe pour le travail remarquable effectué lors de la précédente mandature et souhaitons à Pascal Calamand et ses élus de relever avec succès les défis qui les attendent.

INFO SERVICES

■ EMPLOI FORMATION

Bienvenue à Mélanie ESCOFET !

J'intègre la Fédération BTP Loire au poste de responsable Emploi Formation. Mon rôle est de vous accompagner dans les domaines de l'emploi, du recrutement et de la formation.

Je prends la suite de Nicole VILELA au sein de l'IFRBTP 42. Mon objectif est de poursuivre le travail accompli pour vous accompagner sur nos points forts, la prévention et la sécurité, mais aussi de mettre en place des formations liées aux enjeux futurs du BTP : transition énergétique et numérique, RE2020, ou l'accompagnement des dirigeants. Ma mission principale sera de vous apporter un service de qualité adapté à vos besoins.

Dans l'attente de vous rencontrer rapidement je vous prie de trouver en complément des Échos notre calendrier du semestre à venir et vous souhaite une excellente année 2022.



Mélanie ESCOFET - Tél : 06 77 15 28 31

DÉCLARATION DSN

■ LA CAISSE DE CONGÉS PAYÉS DU BTP MET EN PLACE LA DÉCLARATION DSN

CE QUI CHANGE EN 2022

À compter de 2022, les caisses du réseau CIBTP seront destinataires des flux de données DSN qui les concernent. En d'autres termes, les caisses recevront dorénavant une partie des données saisies dans les DSN transmises par les entreprises du BTP et les utiliseront pour calculer les cotisations congés dues par leurs adhérents ainsi que les droits à congés acquis par leurs salariés.

Les déclarations de salaires (ou DUCS CIBTP), les DNA (ou DADSU CIBTP), les périodes d'interruption d'activité et les débauches disparaîtront au profit de la DSN. Seules quelques déclarations (**les demandes de congés et les déclarations d'arrêts intempéries** essentiellement) continueront à passer par les circuits actuels.

Actuellement, les entreprises (ou tiers-déclarants) adressent à la caisse, en avril, la déclaration nominative annuelle (DNA) et, périodiquement, le bordereau d'appel de cotisations (ou déclaration de salaires). Elles peuvent également transmettre une DADS-U CIBTP et des DUCS CIBTP via le portail Net-entreprises.fr.

A compter de 2022, les entreprises transmettront la déclaration sociale nominative (DSN) chaque mois via leur logiciel de paie avec des données supplémentaires.

Celles qui concernent la caisse lui sont adressées. Celle-ci, après analyse, informe l'entreprise des cotisations dues sur la période et produit un compte-rendu métier (CRM) permettant d'évaluer la qualité de la déclaration.

Quel est le calendrier ?

La nouvelle norme DSN est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Les premières déclarations aux caisses via la DSN seront donc celles portant sur le mois de janvier, exigibles au 5 ou au 15 février. Elles seront ensuite à renouveler chaque mois. La DNA restera nécessaire en avril 2022 afin de fournir à la caisse un état récapitulatif complet de l'ensemble de la campagne démarrée le 1^{er} avril 2021.

>> Eve Marie CHAPELA : chapelam@d42.ffbatiment.fr

ARRÊT DE LA GAMME DE LOGICIELS DE PAYE EBP OPEN LINE

L'éditeur de logiciel EBP, arrête la commercialisation et le développement de sa gamme de logiciels paie EBP Open Line au 31 décembre 2021. Le service Paye de votre Fédération vous propose sa solution paie, un accompagnement et une assistance assurée par nos spécialistes de la paie BTP. C'est le moment de vous poser les bonnes questions.

>> Philippe BOUCHE : 06 48 74 23 95 - boucheph@d42.ffbatiment.fr

RECOUVREMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ET DE LA CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE PAR L'URSSAF EN 2022 : MODALITÉS DÉCLARATIVES EN DSN

Depuis janvier 2022, le recouvrement de la contribution de la formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage est réalisée par l'URSSAF. Le site internet net-entreprises.fr rappelle dans une actualité du 5 novembre 2021 que la DSN en deviendra le seul vecteur déclaratif.

Rappel : contributions dont le recouvrement est transféré dès 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les sommes dues à compter de cette date, les employeurs doivent verser aux URSSAF :

- La contribution légale à la formation professionnelle
- Le 1 % CPF-CDD (contribution dédiée au financement du compte personnel de formation des salariés en contrat à durée déterminée)
- La taxe d'apprentissage (part principale et solde)
- La contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA), due par les employeurs de 250 salariés et plus n'ayant pas un quota minimum d'alternants à l'effectif moyen annuel.

DSN : Seul vecteur déclaratif

Déclaration et paiement en DSN, deviendra le **vecteur déclaratif** permettant à chaque employeur de déclarer les cotisations et également de procéder à leur **paiement**.

>> Eve Marie CHAPELA : chapelam@d42.ffbatiment.fr



NOUVEAU
CITAN.

VOYEZ
PLUS
GRAND.



GARAGE FRAISSE
ST-ETIENNE / VILLARS • 04 77 92 30 10

3 QUESTIONS À...

■ ALEX BORY

Bonjour Alex, pour tous ceux qui ne vous connaîtraient pas, pourriez-vous vous présenter ?

J'ai 38 ans, je suis marié et l'heureux papa de deux petits diables, garçon et fille, respectivement âgées de 8 et 6 ans.

Je me dis aujourd'hui avec le recul que je suis arrivé un peu par le hasard de la vie au métier de métallier, pour autant la passion s'est installée dès lors que j'ai découvert et pratiqué ce métier, c'est en mai 2012 que j'ai créé la structure BAMB, sur St Romain Le Puy où je suis installé.

L'entreprise emploie une vingtaine de personnes, sur un espace de 1200m² dédié à la production de menuiseries en aluminium et de 280m² réservés à la métallerie. Notre activité est principalement portée sur les marchés publics-privés et la vente aux professionnels, nous réalisons des fenêtres, portes, portails, garde-corps et d'une façon générale tout ce qui a un lien avec les ouvrages de métallerie, et travaillons bien sûr principalement l'aluminium et l'acier.

Comme tout chef d'entreprise, je suis passionné et fier du parcours que j'ai réalisé, des emplois que j'ai pu créer qui chaque jour me confortent dans les choix que j'ai pu faire.

Alex, pouvez-vous nous parler de vos engagements pour la profession ?

Rien d'exceptionnel, je suis avant tout très investi dans mon métier. Je participe avec l'association 100 000 entrepreneurs sur des actions « Ecole Entreprise » à la promotion auprès des jeunes du métier de métallier et de la mise en lumière du métier de chef d'entreprise afin de donner l'envie d'oser et j'espère de faire aimer et découvrir la métallerie, un métier si mal connu auprès des jeunes et pourtant ouvrant tant de belles perspectives.

J'ai accepté le mandat de juge au tribunal des prud'hommes que la Fédération du BTP m'a proposé il y a maintenant 2 ans. Un mandat qui m'apporte beaucoup dans le sens où il me fait découvrir les enjeux et la complexité des relations entre employeur et salarié mais aussi la mise en application du droit social avec toutes les incidences que cela peut représenter pour l'une et l'autre des deux parties.

La Fédération du BTP m'a proposé aussi de conduire durant un an les destinées du club des jeunes entrepreneurs du BTP, finale-

ment un groupe de copains qui se retrouvent toutes les 6 semaines autour de thématiques professionnelles, afin d'échanger et de partager leur vécu.

Je conseille à tous mes collègues, qui en auraient l'opportunité et la possibilité, d'accepter l'exercice d'un mandat, car on donne autant que l'on reçoit en termes d'expérience, c'est très enrichissant.



Je suis également enseignant pour les BTS Enveloppe du Bâtiment au Lycée Pierre Desgranges d'Andrézieux, il était important pour moi de pouvoir transmettre ma passion au-delà des murs de mon entreprise.

En plus de nombreuses autres activités qui restent complémentaires à mon métier, je suis vice-président de la Chambre de la Métallerie, ce qui me permet aujourd'hui de ne pas m'ennuyer, en élargissant encore plus mes connaissances et mon réseau.

Pour conclure Alex, qui se cache derrière la personne qui ne se départit jamais de son grand sourire ?

C'est gentil de dire cela, j'essaie de faire preuve le plus souvent possible de bonne humeur, j'ai pourtant certaines choses qui mettent à mal mon sens de l'humour, comme l'augmentation des prix des matériaux qui dans nos métiers, est vraiment difficile à gérer, les décalages de chantiers qui bousculent nos plannings, et bien d'autres choses encore que connaissent bien mes collègues.

Sinon, pour passion, j'ai celle de la bière, j'ai créé une petite structure de brasserie non professionnelle et j'ai l'immense fierté de produire ma propre bière, avis aux amateurs, je suis toujours disponible pour réaliser une dégustation et vous parler de ma production et de mon activité de brasseur.

Sinon en outre, car la saison vient de se terminer, j'ai une addiction que je partage avec certains d'entre vous je le sais pour en avoir parlé, qui est celle de la cueillette des champignons que je pratique souvent avec ma fille, pour qui, cèpes, chanterelles, pieds-de-mouton et autres giroles n'ont plus de secret.

CALENDRIER

- Du 13 au 15 Janvier 2022 : 46^{ème} Compétition Worldskills - Finales Nationales Phase 2 à Lyon Eurexpo
- Le 17 janvier 2022 : Conférence de presse emploi – signature de chartes
- Le 24 janvier 2022 : Journée Sécurité en Action – FRTP
- Le 4 février 2022 : Formation sur le Compte Prorata
- Le 21 février 2022 : Formation Entrepreneurs du Bâtiment - ESJDB
- Le 4 mars 2022 : Remise des médailles du travail
- Le 25 mars 2022 : Réunion du Club Partenaire de BTP Loire



BULLETIN D'ADHÉSION À BTP LOIRE

Cotisation mensuelle collectée par la Caisse de Congés Payés du Bâtiment.
 Montant : 1% de la masse salariale et 0.1% du chiffre d'affaires hors taxe (minimum mensuel de 39 €)

Je, soussigné :

Né(e) le : À :

Agissant pour le compte de (raison sociale) : Nom propre SA SARL SNC EURL SAS

En qualité de (artisan, gérant...) : Date de création :

Numéro SIRET : Code APE :

Adresse du siège :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax : Portable :

Email :

Nature de l'activité principale :

Secondaire :

Nombre actuel de salariés :

Cachet et Signature

Emplacement réservé à BTP Loire

Validation du Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire

Fait à :

Le :

